



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

de l'Association L'Arche à Strasbourg

Samedi 3 juin 2023

Les membres de l'Association de L'Arche à Strasbourg se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, le samedi 3 juin à 10 h, au 2-4 place Andrée Viollis à Strasbourg.

André Lefèvre, président de l'Association, accueille les participants et les remercie pour leur présence. Il évoque la mémoire de Patrice Clap, disparu le 29 avril. Patrice était notre trésorier jusqu'en 2018 et s'était passionné pour le projet de L'Arche à Strasbourg.

L'association compte aujourd'hui 165 adhérents, soit 145 membres actifs et 20 membres associés. Le quorum (25 %) est atteint avec 69 membres actifs représentés, soit 20 présents et 49 pouvoirs.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2022.

Ce document n'appelant pas de remarques,

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2022 est approuvé.

2. Rapport d'activités 2022

Le rapport complet a été diffusé sur le site de L'Arche à Strasbourg.

Sa présentation à l'assemblée est introduite par Tobias Gerken, et illustrée par des représentants de chaque maison : Audrey et Timothée pour l'Oasix, Amandine et Théo pour la Malisept et Alexandra et Nadia pour le Grandhuit. Sont ensuite présentées les actions conduites par les délégués des habitants, par Pauline Dejoie et les bénévoles des Pot'irons, et par le GEM.

Les échanges avec l'assemblée portent sur les questions posées par l'absence de salariés lorsque des postes restent non pourvus par suite de difficultés de recrutement, ou par des équipes qui sont plus réduites le week-end.

Des parents suggèrent qu'eux-mêmes ou des bénévoles soutiennent les équipes le week-end par des propositions de sorties et d'activités dont il est difficile de faire reposer l'organisation sur la seule initiative des habitants.

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport d'activité par le Directeur et son équipe, approuve le rapport d'activité relatif à l'exercice 2022.

3. Rapport financier 2022 et rapports du commissaire aux comptes

Pierre Speich, trésorier, présente son rapport financier :

Les comptes 2022 affichent un résultat excédentaire de 108.575 €, qui s'explique essentiellement par :

- *le soutien fort et constant des pouvoirs publics à notre dispositif d'habitat inclusif, de vie partagée, ainsi qu'au développement du GEM ;*
- *l'importante augmentation du montant de la PCH, la CeA ayant revalorisé le tarif de l'heure de SAAD et certains habitants ayant vu leur situation réévaluée à la hausse ;*
- *des dons et du mécénat d'entreprises, notamment 36.000 € que nous a transmis la Fondation des Amis de l'Arche.*

Du côté des charges, les frais de personnel représentent plus de la moitié du budget. Nos salariés ont bénéficié à la fois d'augmentations surtout pour les bas salaires et d'une nouvelle grille de salaires proposée par l'Arche en France.

L'effectif comprenait en 2022 de 15 à 18 salariés et de 4 à 6 jeunes (en Service civique ou stagiaires ou volontaires associatifs).

Il y a eu des dépenses exceptionnelles :

- *une sortie en Allemagne lors du week-end de l'Ascension réunissant les membres de la communauté, des parents, des administrateurs et des bénévoles,*
- *la fête anniversaire des 5 ans de l'Arche à Strasbourg.*

Par grandes sections comptables, le résultat du compte de résultat se présente ainsi :

L'exercice 2021 se conclut ainsi par des excédents de

- *- 64 586,99 € pour l'habitat (comprenant l'Habitat Inclusif et les Pot'irons)*
- *+ 169 793,74 pour le Service d'Accompagnement à Domicile*
- *+ 3 367,80 € pour le GEM*
- *Résultat à l'équilibre pour la vie associative*

Il est proposé d'affecter ces résultats en report à nouveau.

Rapport de Mme Bizet

Notre commissaire aux comptes rappelle les obligations qui sont les siennes, portant à la fois sur le contrôle des comptes et, le cas échéant, sur les conventions réglementées.

Elle certifie que les comptes 2022 sont réguliers et sincères.

Un parent félicite l'Arche pour sa gestion « en bon père de famille » et le résultat positif des comptes. André Lefèvre explique que le but de l'association n'est pas de dégager des excédents. Le résultat positif est dû à la gestion prudente de l'Arche au vu d'un modèle financier qui depuis 5 ans n'est pas encore stabilisé. Le dispositif d' « habitat inclusif » actuellement financé par l'ARS, bientôt remplacé par l' « aide à la vie sociale » financée par le département en est une illustration.

A la suite de ces présentations,

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Trésorier et du rapport du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée Générale approuve l'affectation en report à nouveau des résultats de l'exercice 2022 :
- 64 586,99 € pour l'habitat
+ 169 793,74 € pour le Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile
+ 3 367,80 € pour le GEM
(0,00 € pour la vie associative)

4. Rapport moral

André Lefèvre présente son rapport moral :

En 2022, après deux années d'une sorte « d'anesthésie pandémique », notre association se réveille, à la fois heureuse de revivre, et assez différente. En effet, beaucoup de choses ont changé entre 2019 - année du décès de notre fondateur - et janvier 2023, date à laquelle ont été publiées les conclusions de la commission d'étude sur la fondation des premières communautés de L'Arche, bouleversant ainsi le regard porté sur notre histoire.

Ici à Strasbourg, une 3e maison a été ouverte, modifiant sensiblement le périmètre de la vie communautaire, qui se limitait avant à 2 maisons voisines. Simultanément, le Groupe d'Entraide Mutuelle a vu le jour, ainsi que le local des Pot'irons, nous engageant dans une nouvelle dynamique, ouverte sur l'extérieur et notamment sur le quartier, avec l'aide d'une équipe de bénévoles très engagés.

En parallèle, les équipes d'assistants ont été renforcées, de sorte que le nombre de postes ouverts a pratiquement doublé depuis 2019, au moment où l'ensemble du secteur médico-social est confronté à des difficultés de recrutement.

Ceci n'est pas sans effet sur la nature de l'engagement dans la vie partagée, chez nous comme dans toutes les communautés de L'Arche. C'est une nouvelle donne, pour L'Arche en France et pour L'Arche Internationale. Nous avons maintenant des équipes mixtes, réunissant des salariés et volontaires qui vivent sur place et d'autres qui rejoignent leur domicile chaque soir. Ceci à la fois pour répondre à leur souhait, et parce que nous ne pourrions loger tout le monde. Mais la vie communautaire n'est plus partagée de la même façon par tous.

Autre changement important dans cet intervalle, la prise de fonction de Tobias Gerken, qui apporte de nouvelles idées, un nouvel élan, et accompagne de nouveaux défis.

En effet, plusieurs de nos habitants envisagent maintenant des projets de vie plus autonomes, et parfois en couple. Comment accompagner ces projets ? C'est une question au quotidien pour les équipes et leurs responsables, et un gros effort de formation a été engagé pour y répondre le mieux possible. C'est aussi une question pour notre association, qui se propose d'engager une réflexion assortie d'une vaste consultation : de nouvelles modalités d'habitat et d'accompagnement doivent-elles être envisagées par L'Arche à Strasbourg ? Un nouveau chantier pour l'année qui vient ...

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport moral du Président de L'Arche à Strasbourg, approuve ledit rapport relatif à l'exercice 2022.

5. Quitus au Conseil d'Administration

Sur proposition du président

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration et au Bureau pour leur gestion relative à l'exercice 2021.

6. Projets 2023

Commission Haddock

Le chantier annoncé par André en conclusion de son rapport moral est ensuite présenté par Jean-Pierre, vice-président de notre association, assisté de Timothée. Avec Tobias, il a accepté de piloter une commission ad hoc dite « Haddock ». Elle aura pour mission de conduire une vaste consultation auprès de toutes les parties prenantes de notre association pour explorer, et éventuellement décider, de créer de nouveaux lieux d'habitation, ou de nouveaux dispositifs pour accompagner les projets des habitants, dont certains souhaitent une vie plus autonomes ou en couples. Ces nouveaux dispositifs pourraient aussi concerner les modalités de participation des accompagnants à la vie partagée.

Une assemblée plénière est prévue le samedi 2 septembre pour restituer les résultats des premiers travaux, proposer des ateliers pour les enrichir, faire émerger des pistes et ébaucher un plan d'action. Tous les adhérents de notre association sont invités à participer à cette journée.

Différentes suggestions et questions sont alors exprimées par l'assemblée :

- se renseigner pour savoir si d'autres communautés de l'Arche expérimentent de nouveaux modèles
- identifier le besoin : vieillissement, couples...
- prendre part au nouveau projet de quartier autour de Citadelle

Jean-Pierre précise que toutes ces questions seront posées, mais qu'aujourd'hui, rien n'est déterminé. André souligne le soutien des pouvoirs publics pour les projets innovants et la confiance qu'ils accordent à l'Arche à Strasbourg.

Certains quartiers sont en cours de développement, d'autres vont se construire, et la SERS comme la SPL des 2 Rives ont déjà affirmé leur soutien si l'Arche à Strasbourg voulait développer de nouveaux projets. Cependant, c'est d'abord le travail collectif et le fruit de notre réflexion qui guidera l'orientation du projet.

Un point sur ce sujet sera présenté lors de l'Assemblée Générale 2024.

Solidarité internationale

André rappelle les conclusions du débat que nous avons eu lors de l'Assemblée Générale de 2022 : Celle-ci s'était déclarée ouverte à un soutien de L'Arche à Strasbourg au profit d'autres communautés de L'Arche Internationale. Il avait été convenu que le Conseil d'Administration examinerait les possibilités et reviendrait avec des propositions lors de la présente assemblée.

Une soirée de sensibilisation et d'échange a été organisée à cet effet le 23 mai autour des projets de 3 communautés qui nécessiteraient un soutien financier, sur une suggestion de L'Arche Internationale.

Tobias présente ces 3 projets et l'ébauche de conclusion qui s'est dessinée : les participants ont réaffirmé leur souhait de soutenir ces projets, avec dans l'ordre des préférence, une communauté de Palestine, une autre d'Inde, et une troisième du Honduras.

André ajoute que le Conseil d'Administration propose de consacrer à l'un ou l'autre de ces projets une somme de 10.000 €, en étant ouvert à la modulation de cette somme selon la volonté qui sera celle de l'Assemblée. Il ouvre ensuite le débat sur ces propositions, en insistant pour que la décision qui sera prise soit bien celle de l'assemblée et non celle du seul conseil d'administration.

De ce débat il ressort :

- que l'assemblée confirme sa volonté de soutenir d'autres communautés en situation plus précaires que L'Arche à Strasbourg,
- qu'une majorité souhaite porter la somme attribuée à 15.000 €, afin qu'il soit possible d'attribuer 5.000 € à chacun des 3 projets présentés
- une voix s'exprime pour suggérer d'attendre que les projets de développement (qui pourraient résulter des réflexions annoncées au point précédent) soient connus et chiffrés avant de prendre cette décision.

A la suite de ce débat, l'orientation suivante est approuvée par les participants (avec une abstention), en laissant le soin au CA de la décliner en concertation avec L'Arche Internationale :

Parmi les fonds dédiés figurant au bilan au 31 décembre 2022, figure un reliquat de 28 225 € qui reste disponible.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter une somme de 15.000 € au soutien d'un projet de L'Arche Internationale.

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au Conseil d'Administration pour définir les modalités de ce soutien.

7. Approbation des résolutions

L'approbation des résolutions figurant dans les encadrés ci-dessus est proposée en fin de réunion parce qu'elles portent sur des décisions ou des orientations qui sont liées entre elles : la conclusion du rapport moral, les choix d'affectation des résultats et d'une partie des réserves disponibles à la solidarité internationale et à d'autres projets éventuels.

Toutes les résolutions ayant été approuvées, le président conclut l'assemblée en remerciant les personnes présentes. Il remercie aussi les habitants et les équipes qui font vivre la communauté de L'Arche à Strasbourg, le GEM et les Pot'irons, les administrateurs qui font vivre l'association, et les bénévoles qui se relaient pour assurer une présence.

A 12h30, l'ordre du jour ayant été traité, l'Assemblée Générale prend fin.

Le Président

La Secrétaire